

## **Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP) dans les établissements d'enseignement français à l'étranger**

**Synthèse de la réunion de la 2<sup>ème</sup> réunion (mardi 22 novembre 2016)**

### Participants

**Inspection Générale de l'Education Nationale** : Laurent Brisset ;

**Mission Laïque Française** : Aude Buclon ;

**FAPEE** : Xavier Gonon ;

**FCPE** : Moulay Driss El Alaoui ;

**AFE** : Jean-Hervé Fraslin.

**Fdm - adfe** : Michèle Bloch ;

**UFE** : Charlotte Hemery;

**SNES hdf** : Patrick Soldat;

**SNUIPP hdf** : Bruno Beaurain;

**UNSA hdf** : Sophie Risler.

**AEFE** :

Christophe Bouchard, Directeur ;

Raphaëlle Dutertre, responsable des relations avec les élus – référente parité;

Damien Durand, chef du Service pédagogique ;

Isabelle Picault, coordinatrice des IEN, référente handicap ;

Laurent Métais, adjoint au chef du service orientation et enseignement supérieur (SORES) ;

Nordine Ould-Lamara, chef de la cellule des données, informations et statistiques (CDIS).

## Ordre du jour

1. **Présentation des données et des indicateurs de l'enquête des élèves à besoins éducatifs particuliers** (Isabelle Picault, IEN, référente « handicap » au service pédagogique et Nordine Ould Lamara, chef de la cellule des données, informations et statistiques à l'AEFE)
2. **Validation par l'Observatoire des questions proposées pour la foire aux questions (FAQ) à mettre en ligne sur les sites internet des établissements :**
3. **Témoignage du proviseur du lycée français Blaise-Pascal d'Abidjan (Côte d'Ivoire) et de son équipe, et échanges.**

### Introduction de Christophe Bouchard, Directeur de l'AEFE

Cet observatoire est important pour mettre en œuvre une école inclusive en la contextualisant dans le réseau des établissements français à l'étranger : c'est un objectif partagé, qui fait consensus. L'OBEP est mentionné dans le rapport d'activité 2015/2016 de l'AEFE présenté au CA de ce matin.

**Il s'agit tout d'abord de faire un état des lieux, de connaître la situation** : la première « enquête lourde » intégrant les élèves à besoins éducatifs particuliers permet de le faire systématiquement pour 2016/2017. C'est une entrée par les dispositifs qui rend compte du grand investissement des équipes sur le terrain et répond aux besoins d'accompagnement des élèves qui rencontrent des obstacles dans leurs apprentissages en milieu scolaire.

Depuis la 1<sup>ère</sup> réunion le 28 juin dernier, **une lettre co-signée AEFE-Mlf accompagnée d'une note d'information de deux pages** a été envoyée à tous les établissements. Elle a reçu un très bon accueil des établissements et des parents d'élèves, preuve en est l'augmentation des contacts avec l'Agence et la Mlf depuis la rentrée.

Ces appels des établissements et des parents d'élèves, recensés en lien avec la Mlf et les fédérations de parents d'élèves, ont servi de base aux **questions** qui vous sont présentées et seront à valider durant cette séance de l'observatoire; les réponses étant validées à travers différents canaux échantillons : le service pédagogique de l'Agence (en particulier les IEN et CPAIEN), les secteurs géographiques, le service orientation et enseignement supérieur, les chefs d'établissements et les directeurs d'école, avec leurs équipes.

Le caractère opérationnel de cet observatoire est essentiel : questions pour une FAQ et prise en compte du terrain, c'est-à-dire de la vie des établissements, avec le témoignage d'un chef d'établissement et de son équipe.

## **1. Présentation des données et des indicateurs de l'enquête sur les élèves à besoins éducatifs particuliers**

L'AEFE avait mis en place une enquête depuis 2011 qui visait seulement le domaine du handicap. Il s'agissait d'un questionnaire en ligne dont la participation des établissements augmentait chaque année.

Depuis la rentrée scolaire 2015, l'AEFE a privilégié une entrée pédagogique, par les besoins des élèves analysés en milieu scolaire et non par les symptômes. Cette enquête a été intégrée à « l'enquête lourde de rentrée » depuis septembre 2016. Devant être remplie obligatoirement par tous les établissements, l'enquête lourde est réalisée chaque année et sert à recueillir des données sur l'ensemble des sujets concernant les structures scolaires (personnels, budget etc).

L'enquête sur les élèves à besoins éducatifs particuliers concerne les élèves pour lesquels une adaptation, un aménagement, voire une dérogation par rapport aux modalités d'enseignement est nécessaire. Tout élève peut, à n'importe quel moment de sa scolarité, rencontrer des obstacles dans ses apprentissages.

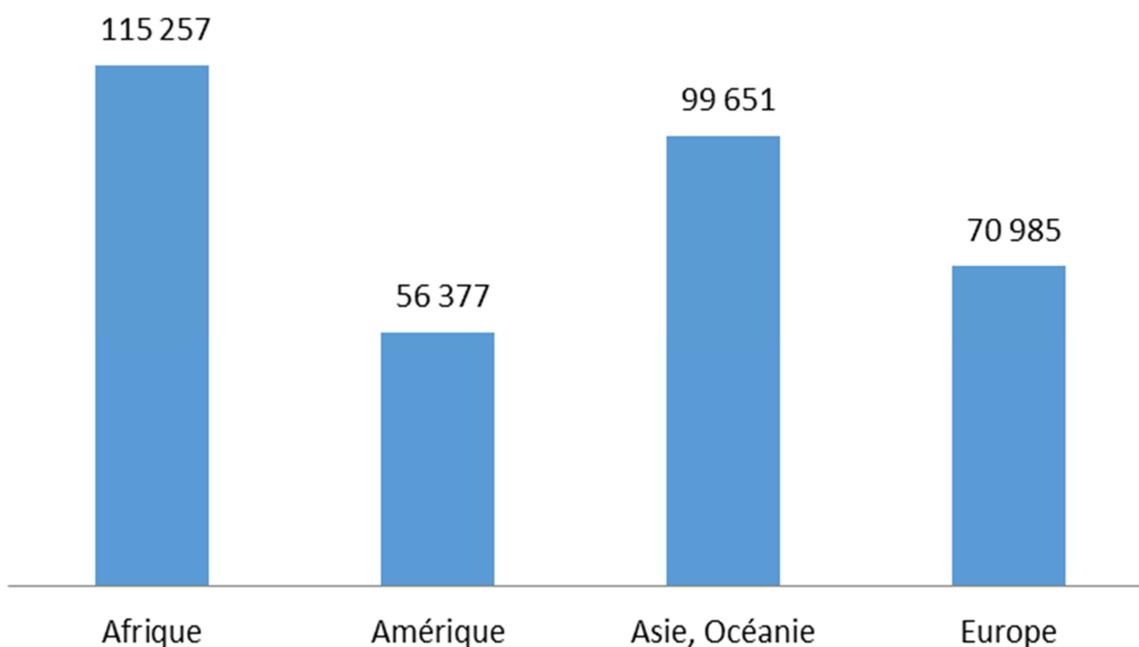
Cette enquête a pour objectifs :

- mettre en valeur le travail effectué au quotidien par les équipes des établissements et l'investissement de tous les personnels des établissements,
- obtenir des données plus fiables et élaborer des indicateurs,
- avoir plus de visibilité sur les parcours de nos élèves.

La collaboration entre la Cellule des Données Informations et Statistiques (CDIS) et le Service Pédagogique (SP) s'est avérée indispensable avec un temps d'acculturation réciproque : des données en grand nombre issues de l'enquête lourde de cette rentrée ont dû être contextualisées selon l'organisation des établissements français à l'étranger. Ce diaporama est la présentation de cette première étape du travail menée en commun entre ces deux services.

## CONTEXTUALISATION : quelle population pour l'enquête et quelles caractéristiques garder en mémoire lors de l'analyse ?

### 1 - Répartition des effectifs élèves par continent



Le réseau d'enseignement français à l'étranger rassemble 495 établissements scolaires, implantés dans 137 pays, qui scolarisent 342 000 élèves, dans les niveaux homologués, en progression de 2,2 % par rapport à 2015/16 dont :

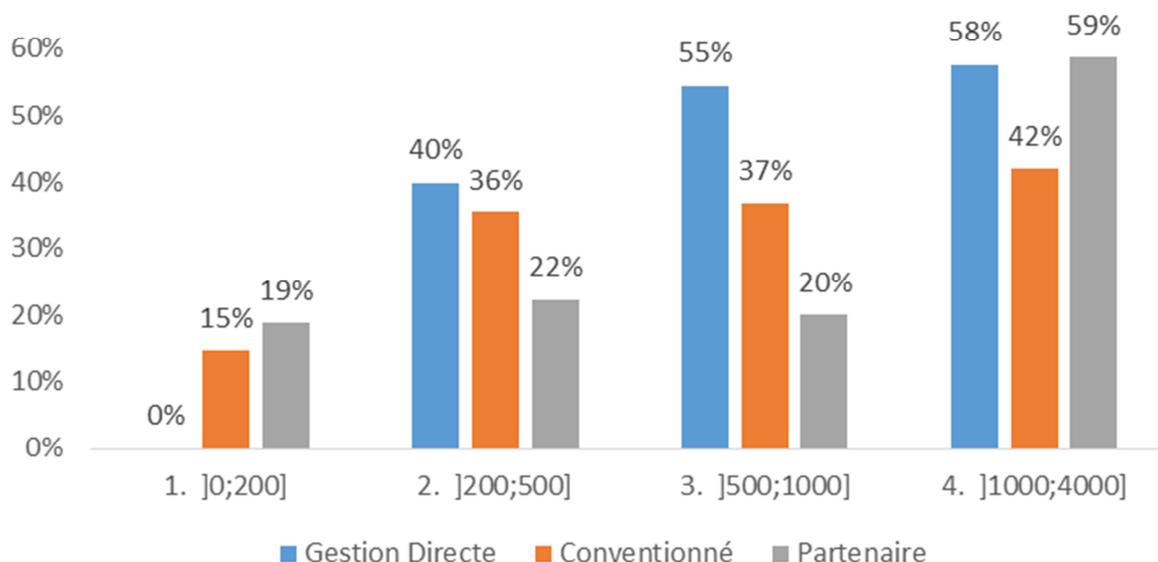
- 125 000 Français (37%), 176 000 nationaux (51%), 41 000 étrangers tiers (12%), - 74 EGD pour 22 % des élèves du réseau, 156 conventionnés pour 35% des élèves du réseau, 265 partenaires pour 43% des élèves du réseau,

- élèves français : 56% dans les EGD, 44% dans les établissements conventionnés et 21% dans les établissements partenaires.

Plus de 90% des effectifs des EGD, plus de 85% des conventionnés et plus de 80% des effectifs des établissements partenaires sont présents dans les établissements de plus de 500 élèves.

## DONNEES ET INDICATEURS : réactivité et adaptation des équipes du réseau

### 2- Pourcentage d'établissements ayant un médecin référent par statut et par taille



Cette diapositive illustre les réponses de la question suivante : « l'établissement a-t-il un médecin référent ? ».

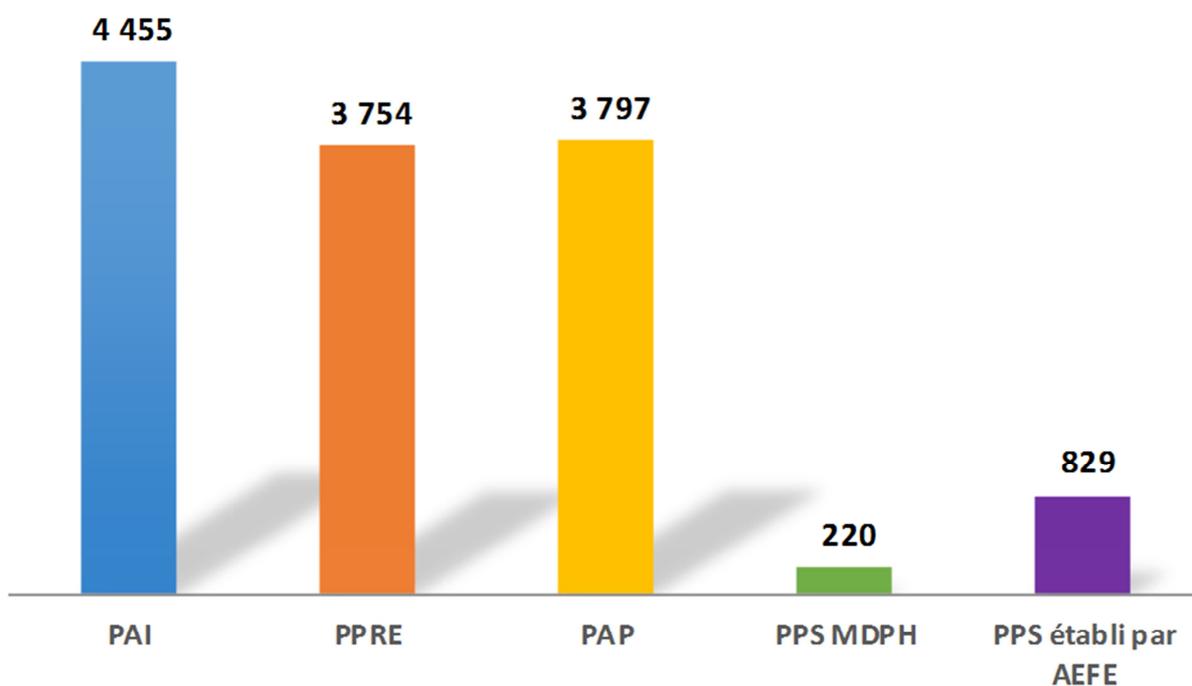
La question ne porte pas sur le volume horaire d'intervention du personnel médical.

Nous constatons une corrélation entre la taille de l'établissement et la présence d'un médecin référent. Il est à comprendre de manière large : existence d'un pôle santé, infirmière scolaire, médecin traitant, médecin vacataire auprès de l'établissement.

Pour rappel, un avis médical est demandé lors de l'élaboration d'un plan d'accompagnement personnalisé. C'est un plan qui appartient au domaine scolaire et non au champ du handicap.

D'une manière générale, les établissements en gestion directe sont plutôt bien dotés en personnel médical.

### 3- Nombre d'aménagements pédagogiques par catégorie de dispositifs



Descriptions et publics concernés par ces différents aménagements :  
<http://eduscol.education.fr/cid84599/l-ecole-inclusive.html>

En 2015-2016, 8 509 aménagements pédagogiques ont été mis en œuvre :

- Projet d'Accueil Individualisé : 2759,
- Programme Personnalisé de Réussite Educative : 2431,
- Plan d'Accompagnement Personnalisé : 2370,
- Projet Personnalisé de Scolarisation : 949.

Les aménagements les plus représentés se situent en élémentaire et en collège.

Le dynamisme pédagogique des équipes d'établissement est à souligner, le PAP, aménagement créé à la rentrée 2015, ayant été immédiatement mis en œuvre.

En 2016-2017, le nombre d'aménagements pédagogiques s'élève à 13 055 :

- Projet d'Accueil Individualisé : 4 555,
- Programme Personnalisé de Réussite Educative : 3754,
- Plan d'Accompagnement Personnalisé : 3797,
- Projet Personnalisé de Scolarisation : 1049 dont 220 PPS MDPH.

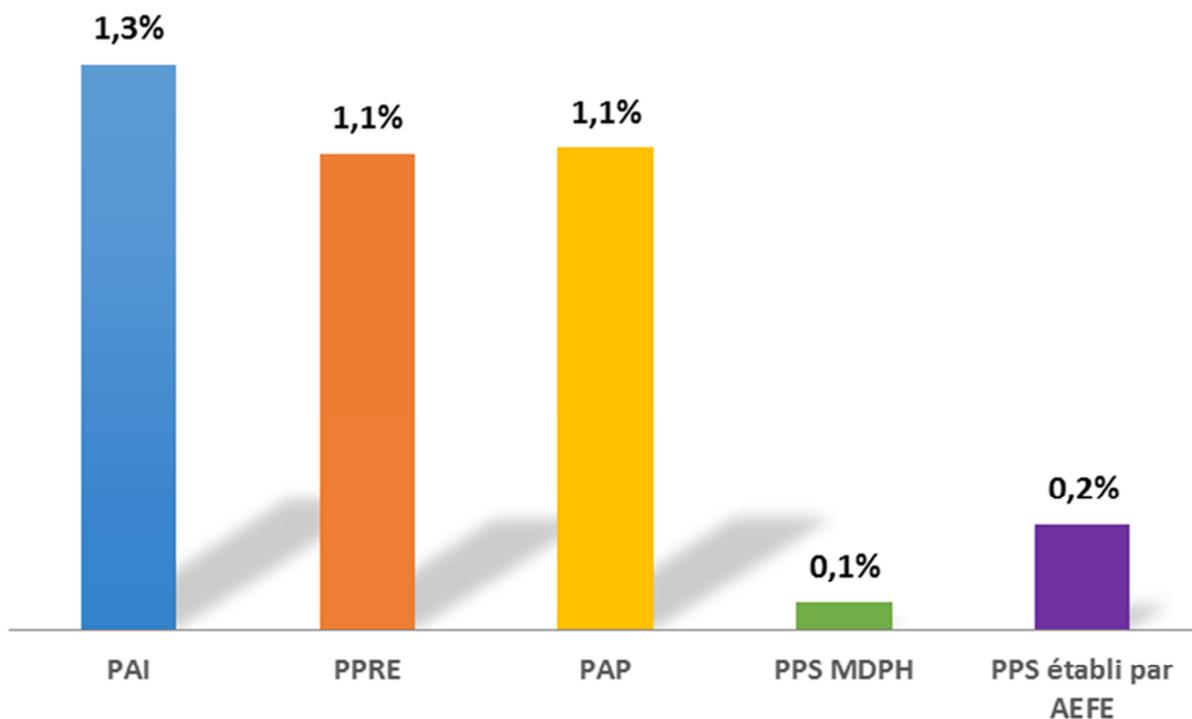
Nous avons différencié PPS MDPH et PPS élaboré par les équipes des établissements, afin d'affiner le dialogue en cours avec les directeurs de MDPH et la CNSA concernant le parcours des élèves de nationalité française en situation de handicap.

Les aménagements les plus représentés sur les différents cycles sont :

- PAI : cycle 3,
- PPRE : cycle 2,
- PAP : cycle 4,
- PPS : cycle 2.

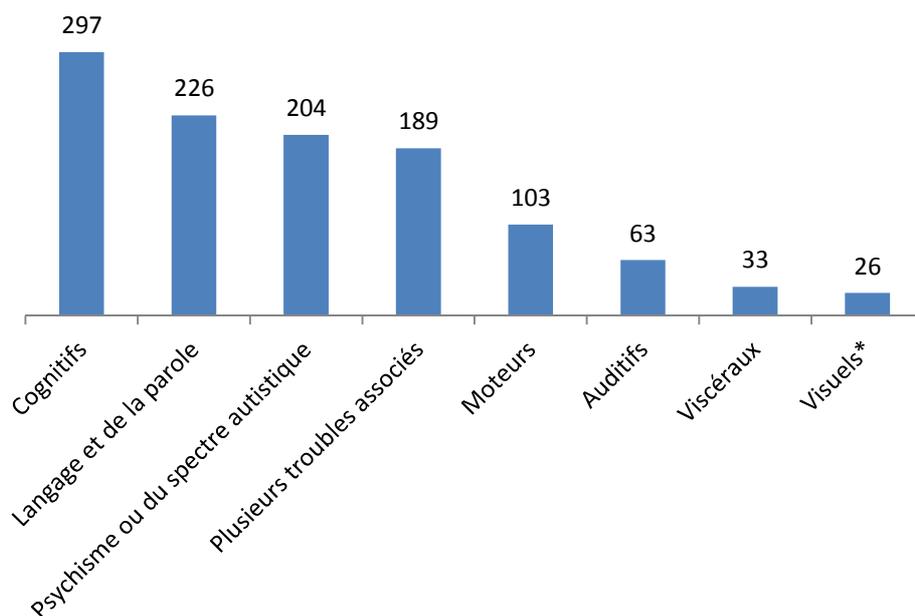
On constate que l'Europe est le continent accueillant le plus de PAI et de PAP par rapport au nombre total d'élèves scolarisés, l'Afrique arrivant en tête pour les autres aménagements.

#### 4- Proportion d'élèves par aménagement pédagogique et par établissement



On constate le faible pourcentage de PPRE alors même que cet aménagement correspond aux difficultés scolaires et aux situations les plus courantes des élèves.

## 5- Nombre d'élèves selon le type de troubles (domaine du handicap)



La loi du 11 Février 2005

*« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »*

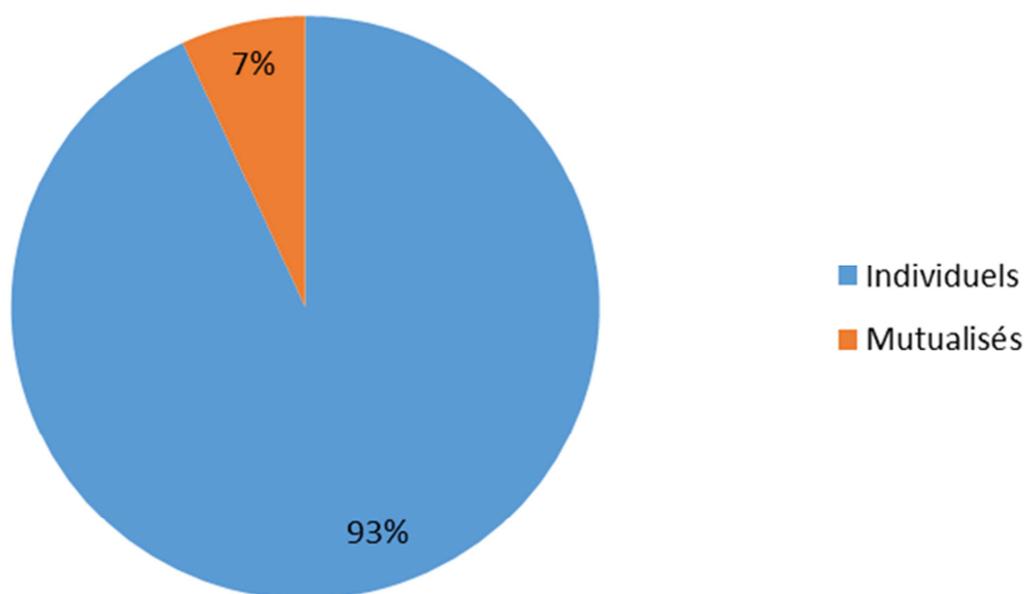
L'enquête conduite par l'AEFE n'a pas de visée médicale : son objectif n'est pas de connaître avec précision la nature ou l'ampleur du trouble ou de l'atteinte présentée par l'élève. Les informations recueillies nous permettront de mieux cibler la nature et l'ampleur des adaptations/des moyens pour répondre aux besoins des élèves concernés.

La définition du trouble peut modifier les chiffres de manière substantielle : ainsi, l'an dernier, on comptait environ 2000 malvoyants. En précisant que le port de lunettes ne constituait pas la reconnaissance d'un trouble visuel relevant du handicap, sauf exception, on obtient cette année 26 élèves reconnus aveugles ou malvoyants.

Les troubles les plus courants répertoriés dans le réseau sont intellectuels/cognitifs et langage/parole. En France, les troubles du psychisme viennent en 2<sup>ème</sup> position entre ces deux troubles.

Les cycles les plus touchés sont le cycle 2 pour l'ensemble des troubles, sauf les troubles du langage et de la parole qui apparaissent également en cycle 3.

## 6- Nombre d'accompagnants à la scolarité pour les élèves en situation de handicap selon le type d'accompagnement : individuel ou mutualisé



L'accompagnant individuel correspond à un adulte pour un élève et l'accompagnant mutualisé à un adulte pour plusieurs élèves. La mutualisation de l'accompagnant permet de répondre aux besoins d'élèves qui ne nécessitent pas une attention sur un temps long et elle permet également de partager le financement de l'accompagnant. L'autonomie en milieu scolaire est visée pour l'élève lors de ces temps d'accompagnement.

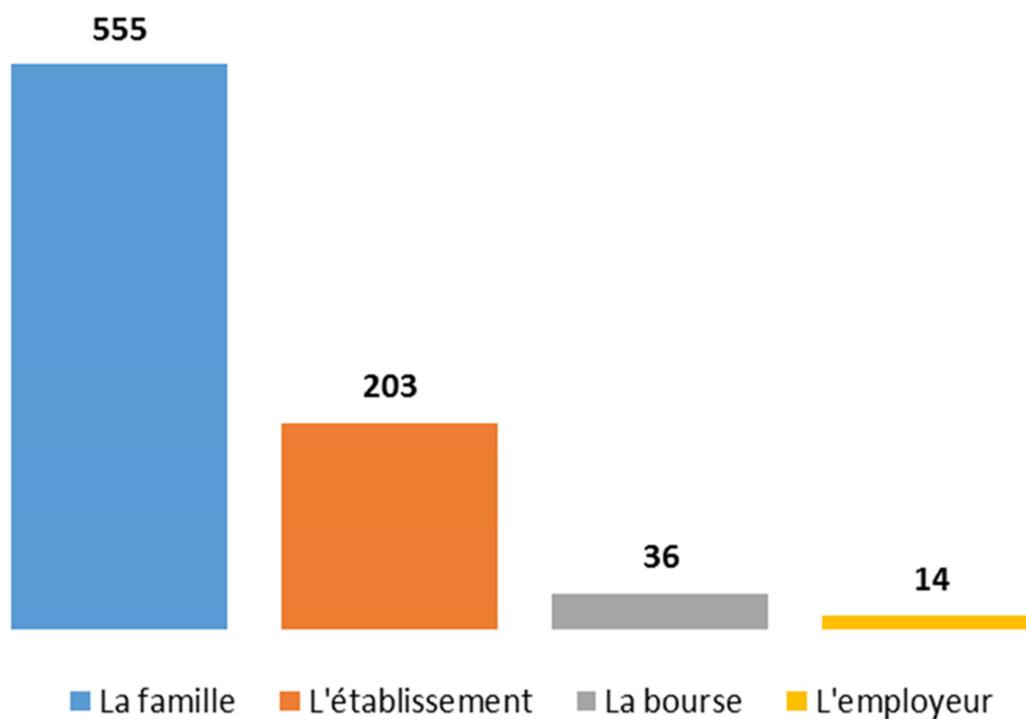
En 2015/2016 : 725 accompagnants individuels et 80 accompagnants mutualisés.

En 2016/2017 : 653 accompagnants individuels et 48 accompagnants mutualisés.

Ce type d'accompagnement est mis en place quand une situation de handicap est avérée.

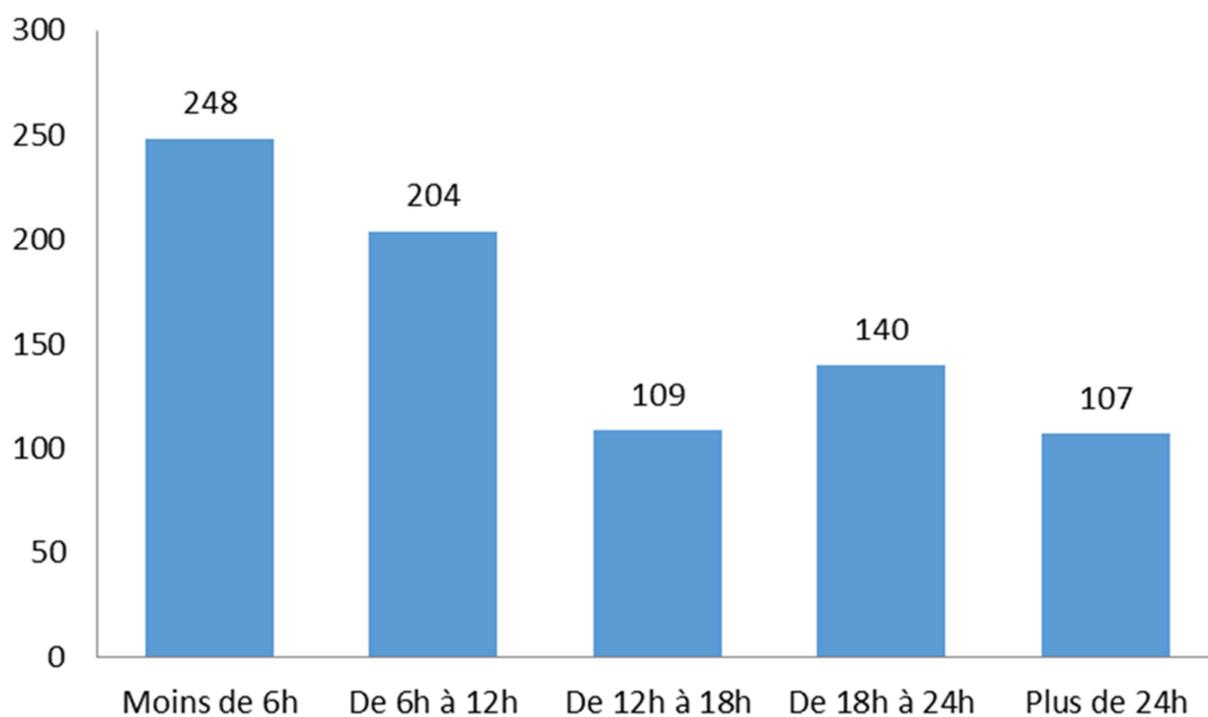
Grâce à la vigilance des équipes d'établissement, l'accompagnant ne peut être assimilé à un précepteur ou à un maître surnuméraire. Des équipes ont rencontré des difficultés lors de l'organisation de cette compensation humaine quand l'élève n'était pas handicapé.

## 7- Modes de financement



Le financement par la famille reste majoritaire. Il reste stable par rapport aux autres années. Quand le financement par un établissement est évoqué, il peut s'agir d'une caisse de solidarité, de mécénat par exemple.

## 8- Nombre d'accompagnants par volume horaire de présence



Un accompagnement à fort volume horaire doit rester exceptionnel. Il vise *in fine* l'autonomie scolaire de l'élève. Ces accompagnements peuvent être aussi évolutifs lorsque la situation de l'élève est réévaluée.

## **2. SITUATIONS TYPE EN VUE D'UNE FOIRE AUX QUESTIONS À DESTINATION DES PARENTS**

Que faire dans le cas d'une première expatriation en matière de continuité de parcours scolaire ?

Quelle réponse adaptée à la situation d'un élève souffrant d'une maladie chronique ?

Quelle réponse adaptée à la situation d'un élève « dys » ?

Quelle réponse adaptée à la situation d'un élève intellectuellement précoce (EIP) ?

Quelle réponse adaptée à la situation d'un élève rencontrant des difficultés scolaires persistantes ?

Que faire lors de la découverte du handicap lorsqu'on réside à l'étranger ?

Comment demander des aménagements d'examen ?

Que faire dans le cas d'une demande formulée hors délais (cas d'un accident ou d'un diagnostic tardif) ?

Comment l'offre linguistique peut-elle être adaptée en cas de difficultés d'apprentissage ?

Comment envisager l'orientation pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ?

Quel est mon rôle en tant que parent d'un élève à besoins éducatifs particuliers ?

Quelle est la situation des établissements français en matière d'accessibilité ?

Comment sont recrutés et financés les accompagnants ?

### **3. Présentation des pratiques au lycée français d'Abidjan**

Intervention de Didier Leroy-Lusson, Proviseur et de son équipe (en visioconférence)

#### **A. Contexte**

1. Présentation rapide des caractéristiques de l'établissement (école-collège-lycée).
2. Résultats aux évaluations nationales et aux examens conformes à ceux des établissements du réseau : bons voire excellents.
3. Cependant des cas récurrents et en augmentation d'élèves en difficulté d'apprentissage avec des résultats fragiles et des compétences inférieures à celles attendues dans le socle commun.

#### **B. Préciser les réponses de l'établissement en matière de besoins éducatifs particuliers**

1. Élément déclencheur : lettre commune du 5 /09/ 2016 des directeurs de l'AEFE et la Mlf. Cela entraîne la nécessité d'interroger les pratiques de l'établissement dans ce domaine, d'en évaluer les procédures, de les actualiser, de les coordonner en s'appuyant sur les outils à notre disposition et en mutualisant les expériences plus poussées de certains cycles : l'école primaire, notamment.

2. Calendrier :

a. Sensibilisation en réunions de direction et réunion de service.

b. Table ronde sur la problématique de l'inclusion scolaire le 27/9/2016 qui réunit : l'équipe de direction, les CPE, les infirmières, la Cop et le médecin de ville, agréé par le poste diplomatique et référent de l'établissement.

Les objectifs de la séance de travail :

- établir une compréhension commune du lexique spécialisé et des attentes institutionnelles,
- se mettre d'accord sur une entrée dans la problématique d'abord pédagogique et éducative,
- définir le rôle des différents acteurs et partenaires : parents, élèves, personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation, d'éducation, de santé, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, psychologues, médecins...
- approfondir les significations des différents dispositifs à notre disposition : PAI, PPS, PAP, PPRE,

- recenser les documents supports à la disposition de l'établissement,
- en décider l'actualisation pour assurer une homogénéité inter niveaux et surtout permettre le transfert efficace des documents en cas de changement d'établissement,
- déterminer le périmètre des réunions d'équipes éducatives : quels membres, parents, élèves, professeur principal, CPE, COP, médecin scolaire, accompagnant ?
- déterminer le diamètre de la zone de diffusion des documents de synthèse (relevés de conclusion) rédigés après les équipes éducatives,
- définir le protocole d'information des acteurs lors des activités périscolaires ou voyages scolaires, activités sportives, stages d'observation en entreprises...
- comprendre le rôle des MDPH et du consulat de France pour les enfants français scolarisés au lycée,
- prendre connaissance de documents très spécifiques : le GEVA-SCO par exemple.

Cette séance a permis de relever les éléments déjà en place, notamment à l'école primaire, mais également le besoin de coordination, de compréhension plus approfondie des notions, concepts et protocoles utilisables de manière concrète au sein de l'établissement.

c. Séance de travail le 13 octobre 2016 avec Pascale Pouzoulet, inspectrice de l'Education nationale de la zone Afrique Occidentale en présence d'Isabelle Picault, coordonnatrice des inspecteurs du premier degré et référente de ce dossier, lors d'une formation interdegrés sur la gestion de l'hétérogénéité et l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.

1. Echanges denses entre membres de la commission, éclaircissements sur les notions, les procédures, les protocoles.
2. Les conclusions retenues par l'établissement :
  - confirmation de notre mission d'assurer au lycée Blaise Pascal, en toute connaissance du contexte, des facilités et des contraintes, l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers,
  - débiter l'accompagnement en privilégiant dans tous les cas l'approche pédagogique et éducative, celle que nous connaissons en notre qualité de professionnels de l'éducation,
  - renforcer l'adaptation du fonctionnement scolaire aux besoins des élèves : passer de l'intégration à l'inclusion,
  - garder à l'esprit que les tâches sont partagées et que la responsabilité entière ne repose pas sur les seuls pédagogues et éducateurs. L'école doit jouer son rôle mais ne peut se substituer au rôle des autres professionnels,

- intégrer dans les aménagements pédagogiques les nouvelles organisations scolaires découlant notamment de la réforme du collège : logique du socle et des cycles. Du temps doit être laissé à l'élève pour acquérir ses connaissances et compétences durant toute la durée du cycle,
- ne pas rester isolé face aux difficultés rencontrées, privilégier le fonctionnement en équipe, cycle, conseil en prenant appui, lorsque cela est nécessaire sur les équipes pluridisciplinaires (médecins, orthophonistes, psychomotriciens...) qui interviennent dans un second temps.

### **C. Conclusions provisoires**

1. Cette séquence de mise en exergue des principes de l'école inclusive a eu des conséquences clairement positives :

- elle a provoqué un dialogue renouvelé et riche sur ce sujet,
- elle a permis de définir une politique claire d'accueil bienveillant et coordonné des élèves à besoins éducatifs particuliers,
- elle a également permis de remettre en place et de rationaliser les procédures suivantes dont la compréhension avait pu légitimement s'étioler avec le temps. Lorsqu'un constat d'une difficulté d'apprentissage, d'attention, de comportement ...se présente (cette procédure a donné lieu à un protocole écrit qui va être largement diffusé aux partenaires) :
  - a. une réunion d'équipe éducative est provoquée. Les partenaires y évoquent la vision qu'ils ont de leur enfant (parents) ou de l'élève (professeurs et éducateurs). La parole des parents est facilitée en premier lieu, viennent ensuite les interventions des autres acteurs (réussites, difficultés...). Si la situation le nécessite, l'équipe et les parents partagent ou recherchent la présence de bilans ou de dispositifs antérieurs (orthophoniste, médicaux, éducatifs, pédagogiques...). Il faut en effet éviter de repartir d'une page blanche alors que des éléments ont déjà été explorés et expérimentés par d'autres équipes.
  - b. on se met d'accord et on rédige un relevé de conclusions partagé avec les parents et les partenaires du parcours scolaire de l'élève. Ce relevé de conclusions est approuvé et signé par les parties.
  - c. on se met d'accord pour, en équipe réduite, fixer une date d'observation de l'évolution scolaire de l'élève concerné, nouvel examen de la situation, évaluation des aménagements mis en place, évaluation des avancées ou des freins constatés. Décision alors de suspendre, prolonger et/ou modifier l'aménagement pédagogique avec éventuellement la décision de rédiger l'un des dispositifs les plus adaptés à la situation de l'élève au cours d'une deuxième réunion de l'équipe éducative.
  - d. cette équipe éducative débute l'instruction (PAI, PPS) ou met en place l'un des parcours (PAP, PPRE) dans la forme adaptée par l'établissement mais conforme aux

documents diffusés par la DGESCO afin de favoriser les « mutations » scolaires de l'élève. Démarches fondées sur la coopération, la collaboration et le partage des pratiques.

## 2. Les difficultés qui restent encore à surmonter

- Information : dans ce cadre inclusif, les familles manquent d'informations sur la capacité de l'établissement à prendre en charge les difficultés scolaires de leurs enfants. Cela peut provoquer des incompréhensions ou des frustrations.

- Information : les équipes pédagogiques mais aussi l'équipe de direction ont besoin de mieux comprendre les éléments complexes et les outils particuliers à ces situations. Par exemple, les quatre dispositifs, avec leurs sigles extrêmement proches les uns des autres, ne facilitent pas cette appropriation.

- Formation : un besoin crucial est ressenti par les personnels pour accroître leurs compétences dans ce domaine et entrer d'une manière plus assurée mais aussi plus rassurée dans ces dispositifs. Il faut sécuriser les parcours, rassurer et sécuriser familles et acteurs professionnels.

- Gestion du temps : les étapes décrites ci-dessus sont chronophages et les familles peuvent avoir tendance à trouver dans ces procédures les réponses à toutes les difficultés scolaires de leurs enfants. La communication autour de cette prise en considération par l'établissement des difficultés d'apprentissages peut provoquer un afflux de demandes de familles dont les réponses adéquates à la situation de leur enfant sont parfois (souvent) d'une autre nature. La mise en place d'un accompagnant individuel à temps complet est souvent la première proposition des familles.

- Certains enseignants du premier degré commencent à exprimer la demande de création d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans un contexte abidjanais de forte population scolaire dans les établissements à programme français (9000) ou d'appel à des enseignants spécialisés.

La marge de progression, au sein des établissements français à l'étranger, reste importante car nous nous y engageons avec des compétences, des moyens humains, logistiques et financiers différents de ceux en place en France.

Nous trouvons cependant, dans toutes les catégories professionnelles, des personnels et des partenaires très motivés pour assurer l'accueil de tous les élèves en milieu scolaire ordinaire, au sein de la classe avec l'utilisation des outils à disposition des enseignants : différenciation pédagogique, approche par compétences... C'est un réel enjeu pour le réseau de l'AEFE et sa volonté d'œuvrer au développement d'une école inclusive.